

13 MAI 2020, 15 H 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Consultez la page Yukon.ca/fr/COVID-19 pour obtenir les informations les plus récentes, connaître les services fermés, et utiliser l'outil d'auto-évaluation.

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 11	Guérisons : 11	Tests négatifs : 1076	En attente de résultat : 25	Nombre de tests effectués : 1112
--------------------------------------	--------------------	----------------	-----------------------	-----------------------------	----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020.

Soins de santé

- Un centre d'évaluation respiratoire est ouvert à Whitehorse pour les gens souffrant de maladies respiratoires aiguës qui ont besoin d'un examen médical. Les patients seront aiguillés vers le centre par un fournisseur de soins du 811, un médecin de famille, le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon ou les urgences d'un hôpital.
- Les critères de dépistage ont été étendus et comprennent désormais plus de symptômes, il n'est plus nécessaire d'avoir voyagé pour être testé.
- Le gouvernement du Yukon a donné des directives pour aider les professionnels de la santé qui ne sont pas médecins ou infirmiers à rouvrir leurs cabinets en garantissant la sécurité de leurs clients : Yukon.ca/fr/news/8-mai-2020-le-medecin-hygieniste-en-chef-du-yukon-fait-le-point-sur-la-covid-19.
- Les renseignements sur les tests et les cas de COVID-19 fournis sur Yukon.ca seront désormais mis à jour chaque jour de semaine, mais pas les week-ends.

Déplacements et frontières

- Depuis le 20 avril, Transports Canada exige que tous les passagers aériens portent un masque non médical.
- Toute personne entrant au Yukon devra s'inscrire auprès d'un agent de contrôle ou un agent des services frontaliers et remplir une déclaration du voyageur sur laquelle figureront notamment sa destination et ses coordonnées. Quiconque arrive au territoire doit s'isoler pendant 14 jours.
- La frontière entre le Canada et les États-Unis est fermée à tous les déplacements non essentiels.
- Les personnes résidant à Atlin, Lower Post, Fraser, Jade City, Fireside ou Pleasant Camp sont exemptées de la période d'isolement volontaire de 14 jours, à condition qu'elles n'aient pas voyagé en dehors du Yukon ou de leur localité au cours des 14 derniers jours.
- Les travailleurs qui entrent au Yukon, y compris les mineurs, doivent s'isoler pendant 14 jours. Yukon.ca/fr/health-and-wellness/covid-19/guidelines-work-camps-during-covid-19.

Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon annonce l'injection de fonds dans les entreprises de l'industrie aérienne pour faciliter les trajets essentiels et vitaux. Pour en savoir plus : Yukon.ca/fr/news/nouvelles-mesures-daide-financiere-pour-le-secteur-de-laviation-du-yukon.
- Les gouvernements du Yukon et du Canada ont pris des mesures pour venir en aide aux travailleurs et aux entreprises, à l'échelle locale. Rendez-vous sur Yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners pour en savoir plus.
- Il est maintenant possible de faire une demande de subvention salariale d'urgence du Canada, visitez www.canada.ca.
- Le gouvernement du Canada a étendu le Programme de crédit aux entreprises. Pour en savoir plus : www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html.
- Le gouvernement du Yukon a annoncé de nouvelles mesures d'aide financière pour les locataires. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/nouvelles-mesures-daide-financiere-aux-locataires-pendant-la-pandemie-de-covid-19>
- Le gouvernement du Canada a annoncé un soutien supplémentaire pour les aînés. Pour en savoir plus : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-premier-ministre-annonce-un-soutien-supplementaire-pour-les-aines-canadiens-844260693.html>

Application de la loi

- Il est désormais plus facile pour les Yukonnais et les Yukonnaises d'obtenir des renseignements non médicaux sur la COVID-19 et de signaler les infractions à la Loi sur les mesures d'urgence grâce à la nouvelle ligne téléphonique à cet effet. Téléphone : 877-374-0425, de 7 h 30 à 20 h, 7 jours sur 7.
- Si vous avez des questions au sujet des frontières et de l'application de la loi, ou pour signaler une éventuelle infraction aux ordonnances de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, envoyez un courriel à covid19enforcement@gov.yk.ca ou

téléphonez au 877-374-0425.

- Pour connaître les données relatives à l'application de la *Loi* : [Yukon.ca/fr/health-and-wellness/covid-19/border-enforcement-during-covid-19](https://www.yukon.ca/fr/health-and-wellness/covid-19/border-enforcement-during-covid-19).